Image not found or type unknown

Donnation à notre petit fils

Par **julien remy**, le **09/04/2017** à **12:19**

Bonjour,
Ma femme et moi avons deux enfants, nous sommes en conflits avec ces derniers depuis plus de 15 ans. Nous avons trois petits enfants.
Nous souhaiterions que notre maison revienne à Un de nos petits enfants.
Dans un premier temps est-ce possible de lui léguer notre maison sans que nos enfants aient quelques choses à dire ?
En vous remerciant,
bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **09/04/2017** à **15:18**

Bonjour,
Vos 3 enfants sont héritiers réservataires, chacun pour 25%, soit 75% . Reste 25% (appelés quotité disponible) dont vous avez le droit de faire ce que vous désirez.
Il faudrait donc que la valeur de la maison ne dépasse pas ces 25%.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés